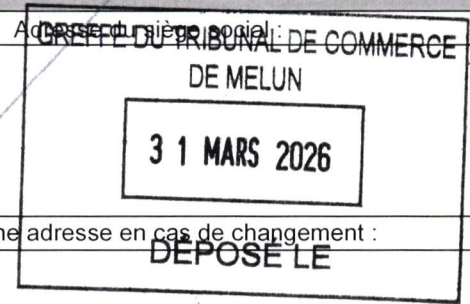


Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 02/04/2026 - 4231 - 2011 B 01969 - 538 430 554 - A.D.S

Exercice ouvert le	01/10/24	et clos le	30/09/25	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	
A.D.S 98 BIS RUE DE COURBUISSON 77920 SAMOIS-SUR-SEINE	
SIRET	5 3 8 4 3 0 5 4 0 0 0 2 1
Mél :	
Adresse du principal établissement :	
Ancienne adresse en cas de changement :	



REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values	
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>
Société d'investissement immobilier cotée	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>
Autres dispositifs	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA
---	--	--	-----------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
--	-----------------------------

Tél :		Tél :	
-------	--	-------	--

OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 11/03/26 Lieu : SAMOIS SUR SEINE
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire : PRESIDENT TIJOUX
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :			Signature :

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

[illegible]

I	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION				
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	16 004	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONs (article 222 bis du CGI)
	Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice
	Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		A.D.S		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		98 BIS RUE DE COURBUISSON		77920 SAMOIS-SUR-SEINE		
SIRET		5 3 8 4 3 0 5 5 4 0 0 0 2 1				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				3 0 0 9 2 0 2 5		
		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012	
		{	Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *			028	66 383	
	Immobilisations financières * (1)			040	15	
	Total I (5)			044	66 398	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	
		Marchandises *		060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	066	
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	10 358	
			Autres * (3)	072	16 744	
	Valeurs mobilières de placement			080		
	Disponibilités			084	2 416	
	Charges constatées d'avance *			092		
	Total II			096	29 518	
	Total général (I + II)			110	95 916	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	8 000	
	Ecarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	800	
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131	)	132	32 154
	Report à nouveau			134	24	
	Résultat de l'exercice			136	5 384	
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	46 362	
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	5 575	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	2 091	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	4 230	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169	169	2 059	)	172	3 903
	Comptes courants d'associés			173	1 322	
	Autres dettes			175		
	Produits constatés d'avance			174		
	Total III			176	17 122	
Total général (I + II + III)				180	63 483	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.D.S

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le											
						3	0	0	9	2	0	2	5				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210											
	Production vendue	{	biens	215		214											
			services *	217		218						57 074					
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)												222			
	Production immobilisée*													224			
	Subventions d'exploitation reçues													226			
	Autres produits													230	112		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)												232	57 186				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)													234			
	Variation de stocks (marchandises)*													236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)													238	149		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *													240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)												242	20 099		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *												243	755)	244	758
	Rémunérations du personnel*													250	16 004		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)													252	5 219		
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI												255		254	5 628
	Dotations aux provisions													256			
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259									262	2			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		130												
Total des charges d'exploitation (II)												264	47 860				
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270	9 326				
Produits financiers (III) 280														294	140		
Charges financières (V)																	
Produits exceptionnels (IV)												290	3 333				
Charges exceptionnelles (VI) {												dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	7 136
												dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)												306					
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)												310	5 384				
B- RÉSULTAT FISCAL												Reporte le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312	5 384	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*													316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles													318			
	Provisions non déductibles*													322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)													324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248			330	703							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251										
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987						342						
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quindecies A)	181		JEI (44. sexies A)	989													
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138													
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344													
ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993													
BUD (44 sexdecies)	992																
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit													346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)													655			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)													643			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)													645			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)													647			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)													648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)													641			
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)													990			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)													649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS												Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	6 087	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *												356				
	Déficits antérieurs reportables : * 6 700																360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS												Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	0	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A.D.S										Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430	20 917	432		434		436	20 917				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	18 800	442		444		446	18 800				
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	28 991	462	7 400	464	10 500	466	25 891				
	Autres immobilisations corporelles	470	775	472		474		476	775				
Immobilisations financières		480	15	482		484		486	15				
TOTAL		490	69 498	492	7 400	494	10 500	496	66 398				
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520	176	522	1 522	524		526	1 698				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	10 800	532		534		536	10 800				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	19 120	552	6 769	554	6 729	556	19 160				
	Autres immobilisations corporelles	560	775	562		564		566	775				
TOTAL		570	30 871	572	8 291	574	6 729	576	32 433				
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR												
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1 VTE IVECO		2 MASTER HS		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	6	15 % ou 12,8 %	7	0 %	8		
	1	6 000	2 229	3 771	3 333	-437							
	2	4 500	4 500										
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
	9												
	10												
TOTAL	578	10 500	580	6 729	582	3 771	584	3 333	586	-437	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590		583		594		595		
TOTAL		596		-437	585		597		599				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.D.S

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	6 700
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	6 087
Déficits reportables		984	613
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	613

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374 9 451
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 2 212
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : A.D.S										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2024				et clos le : 30/09/2025				Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								376		1	
Dont apprentis								657			
Dont handicapés								651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés								118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105			
TOTAL 1								106			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143			
Subventions d'exploitation reçues								113			
Variation positive des stocks								111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153			
TOTAL 2								144			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats								121			
Variation négative des stocks								145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150			
TOTAL 3								152			
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la Valeur Ajoutée								(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des fomrulaires nos 1329-AC et 1329-DEF								117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre								020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022		Effectifs au sens de la CVAE *				023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026			
Période de référence				024		/ /		016		/ /	
Date de cessation						/ /				/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD , au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n ° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30/09/2025

SIREN

538430554

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.D.S

ADRESSE (voie)

98 BIS RUE DE COURBUISSON

CODE POSTAL

77920

VILLE

SAMOIS-SUR-SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MONSI Nom de famille TIJOUX Prénom(s) VINCENT
Nom d'usage TIJOUX % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 100,00
Naissance : Date 29/07/1978 N° Département 93 Commune NEUILLY-SUR-MARNE Pays France
Adresse : N° 98 Bis Voie RUE DE COURBUISSON
Code postal 77920 Commune SAMOIS-SUR-SEINE Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2025

SIREN

538430554

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.D.S

ADRESSE (voie) 98 BIS RUE DE COURBUISSON

CODE POSTAL 77920

VILLE SAMOIS-SUR-SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

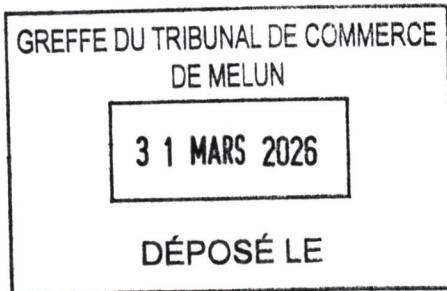
SASU ADS

Au capital de 8 000€

Siège social : 98 BIS RUE DE COURBUISSON

77920 SAMOIS SUR SEINE

R.C.S MELUN 538 430 554



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES

DU 11 MARS 2026

L'an deux mille vingt- six,
Le 11 mars,
A 19 heures

Les associés de la société ADS SASU au capital de 8 000 euros divisé en 100 actions de 80 euros, dont le siège social est au 98 BIS RUE DE COURBUISSON 77920 SAMOIS SUR SEINE, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la présidente ;

L'assemblée est présidée par Monsieur TIJOUX VINCENT en qualité de président.

Sont présents :

- Monsieur TIJOUX VINCENT propriétaire de 100 actions

Soit au total 1 associé présent ou représenté, totalisant 100 actions.

TU.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la présidence sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30/09/2025,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/2025,
- Quitus à la gérance,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce,
- Rémunération du président,
- Pouvoirs et formalités,
- Question diverses.

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu le rapport de gestion de la direction sur l'exercice clos au 30/09/2025, et pris connaissance des comptes et du bilan de la société pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la direction quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30/09/2025, les approuve tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 0€.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/09/2025 s'élevant à 5 383.78 euros de la manière suivante :

La somme de 5 383.78 euros au compte « autres réserves » .

Il est rappelé par le président, que les dividendes éligibles à l'abattement de 40% peuvent être taxés à la source avant d'être imposés au barème de l'impôt sur le revenu.

Ce prélèvement, calculé à partir du montant brut des revenus, n'a aucun caractère libératoire et représente un acompte sur l'impôt dû, qui sera ensuite imputé sur le montant de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, l'excédent éventuel étant alors restitué.

Le président précise que les dividendes pourront être exonérés de cet acompte si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant –dernière année, est inférieur à 50 000€ (associé célibataire) ou 75 000 € (en cas d'imposition, commune avec le conjoint).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUEES

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants : NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions légales, les associés prennent actes que les distributions intervenues au cours des trois derniers exercices se sont élevées à : NEANT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQ RESOLUTION

L'assemblée générale approuve et entérine le montant de la rémunération brute perçu par Monsieur TIJOUX VINCENT, président, au cours de l'exercice clos le 30/09/2025, soit une somme de 16 003.71€

Les cotisations et prélèvements sociaux obligatoires et facultatifs afférents à cette rémunération sont pris en charge par la société au titre du complément de rémunération.

Les frais de déplacement sont pris en charge par la société.

Monsieur TIJOUX VINCENT possède un compte courant de 1 322.01.€ au 30/09/2025 sans intérêt.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente de séance et par tous les associés présents.

